



Saison 24-25 Procès-verbal n°06 de la réunion du Conseil d'administration du 08 octobre 2024

Présents : Mmes C.Nicolas, M.Joliet (vice-présidente) MM. P. Aigret, JP.Delchef (*président*), B.Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas (*trésorier général*).

Excusés : Mme C.Porphyre, MM F.Appels, J.Nivarlet (*vice-président*), M. Marnette.

La réunion a lieu à Jambes dans les installations du centre ADEPS et débute à 17h30.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Dossier labellisation 24-25

Les membres du CdA examinent le projet du dossier labellisation 24-25 tel qu'il avait été envoyé à l'ADEPS pour l'échéance fixée et communiqué lors de la réunion du CdA du 14 mai 2024.

Compte tenu que l'ADEPS n'a formulé aucune remarque, les travaux du CdA peuvent se poursuivre en ayant toutefois à l'esprit que la période à prendre en considération court du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Sur la base du projet rédigé par le département juridique, les membres du CdA le commentent et y apportent des adaptations.

2. Assemblée générale du 23 novembre 2024

2.1. Projet d'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent le projet d'ordre du jour présenté par le président après y avoir apporté quelques adaptations.

2.2. Modalités de rédaction du budget 2025

Le trésorier-général présente l'état d'avancement de la rédaction du budget 2025 et informe que les discussions bilatérales vont débiter.

4. Approbation des procès-verbaux des réunions des 17 et 23 septembre 2024

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal des réunions des 17 et 23 septembre 2024 tel qu'ils ont été publiés dans la newsletter 1079 du 1^{er} octobre 2024.

5. Suivi des décisions prises lors des réunions des 17 et 23 septembre 2024

5.1. Règlement pour l'attribution des Awards 24-25

En ce qui concerne les Awards de l'arbitrage, P.Aigret, président du département arbitrage présente les propositions suivantes :

- Octroi de l'award pour l'arbitre régional de l'année
- Octroi de l'award pour l'arbitre régional "méritant" de l'année

En ce qui concerne l'award du secrétaire de l'année, après discussion, les membres du CdA décident de l'ouvrir à l'ensemble des secrétaires des clubs de l'AWBB en sollicitant l'aide des comités provinciaux.

6. Rapport du secrétaire général

6.1. Courriers rédigés par le secrétaire général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire général portant sur :

- Le refus de la dérogation sollicitée par Rus Mariembourg
- Le refus de la dérogation sollicitée par A.B.
- Octroi de la dérogation au BC Mons pour une modification aux listes PC53
- Octroi de la dérogation partielle au BC Miavoye
- Le refus de la dérogation sollicitée par le BC Hamois
- L'octroi d'une dérogation sollicitée pour le BC Montagnard pour un joueur U14 en raison de motifs médicaux
- Le refus de la dérogation sollicitée par le club 4A Aywaille
- Le refus de la dérogation sollicitée pour une licence technique par le club de Sharks Profondeville
- Le refus de la dérogation sollicitée pour une licence technique par le club d'Herve Battice
- Le refus de la dérogation sollicitée pour une licence technique par le club Excelsior Bruxelles

7. Rapport du trésorier général

7.1. Situation financière de l'AWBB au 30 septembre 2024

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière de l'AWBB au 30 septembre 2024.

7.2. Clubs en défaut de paiement

Le trésorier-général informe les membres du CdA que 8 clubs sont en situation de mise en demeure telle que visée par l'article PF8.

Après examen des dossiers, les membres du CdA décident d'appliquer les dispositions statutaires suivantes à savoir :

- "...L'interdiction pour les clubs de procéder à toutes les formalités administratives fédérales (affiliation, mutation, modification, etc.) à partir de ce jour;
- L'interdiction sportive pour les équipes seniors si la situation n'est pas régularisée à partir du 15 octobre 2024...."

Le trésorier-général est chargé de l'exécution de ces décisions.

8. Compétences administratives

8.1. Nouveau club : Marchin Basket

Le secrétaire - général informe les membres du CdA de la création d'un nouveau club dans la province de Liège. Le dossier étant complet, ils marquent leur accord sur la demande d'adhésion à l'AWBB et félicitent les dirigeants du club pour leur investissement dans la pratique du basket-ball.

Marèse Joliet est désignée Marraine pour ce nouveau club.

8.2. Demande de dérogation sollicitée par le club de Boninne(2555)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande du club visant à permettre à une joueuse, M.VDE. U12, d'évoluer en U16 provinciale alors qu'elle évolue déjà en U14 régionales motivée par ses qualités physiques et techniques. Sur la base de l'avis circonstancié de la direction technique, les membres du CdA décident de ne pas donner une suite favorable à la demande.

8.3. Demande de dérogation sollicitée par le club La Villersoise (2558)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande du club visant à permettre à une joueuse, C.C . U19 régionale, d'évoluer en U19 provinciale, après avoir disputé des rencontres officielles dans la catégorie supérieure et motivée par des problèmes internes. Les membres du CdA décident de ne pas donner une suite favorable à la demande compte tenu du fait que le souhait de poursuivre la pratique du basket dans des conditions moins strictes lui reste permis en pouvant disputer le championnat de P3.

8.4. Demande de dérogation sollicitée par le club BC Brunehaut (2690)

Le secrétaire-général sort de séance.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande du club visant à permettre à une joueuse, L.D. U19 évoluant en régionale par le biais d'une convention PA75 quater, de retourner dans son club d'origine pour évoluer en U19 provinciale. Les membres du CdA décident de ne pas donner une suite favorable à la demande compte tenu du fait qu'en application de l'article PC90 ladite joueuse reste qualifiée pour la compétition régionale jusqu'au terme de la saison et qu'une des finalités de l'article PA 75 quater est de ne pas autoriser une joueuse d'évoluer dans la même catégorie de jeunes de niveau différent.

Le secrétaire-général rentre en séance.

8.5. Demande de dérogation sollicitée par les clubs de Herve Battice (1741) et de Blégny (1595)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande conjointe des 2 clubs visant à permettre à une joueuse, C.P, d'évoluer en U16 provinciale dans un club et en U19 provinciale dans l'autre au vu des problèmes d'effectif dans le second club. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande compte tenu que les dispositions de l'article PA 75 quater limitent les conventions de coopération entre clubs au niveau de la compétition régionale.

8.6. Demande d'octroi d'une lettre de sortie pour un club BVL

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'octroi d'une lettre de sortie pour un club BVL alors que le joueur, H.T. né le 4 janvier 2008, a déjà disputé des rencontres officielles en AWBB. Les membres du CdA décident de donner une suite favorable à la demande compte tenu que le changement d'établissement scolaire empêche ledit joueur de suivre les entraînements dans son club d'origine.

8.7. Demande de mutation administrative sollicitée par le RSW Liège Basket (0961)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de mutation administrative du club visant à permettre à un joueur, Y.V. né le 18 octobre 2007, d'évoluer en jeunes alors qu'il a été aligné lors d'un match de P3 le 31 août 2024. Les membres du CdA décident de donner une suite favorable à la demande compte tenu que le RSW n'aligne pas d'équipe sénior provinciale.

9. Compétences judiciaires

9.1 Inventaire des décisions judiciaires reprises dans le fichier fédéral

Le président fait rapport de la réunion qu'il a eue avec le président du CJP Liège et le secrétariat général.

Sur la base de l'inventaire rédigé par D. Gustin, il s'avère qu'un nombre important de décisions judiciaires s'y trouvent alors que le règlement de la sanction financière a été confirmé.

Les membres du CdA approuvent la proposition de nettoyer ledit inventaire sur la base de critères objectifs après un contrôle à la comptabilité.

Sur la base dudit contrôle, des propositions de règlement seront soumises au conseil d'administration.

10. Rapport des réunions des instances fédérales

10.1 Groupement des parlementaires du Hainaut

Le secrétaire-général et le trésorier général font rapport de la dernière réunion du groupement au cours de laquelle, un nombre important de questions ont été évoquées dont certaines devront faire l'objet d'un examen par le CdA et d'autres l'objet de modification statutaire.

11. Départements

11.1. Département arbitrage

11.1.1 Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2024

Les membres du CdA prennent connaissance du procès-verbal de ladite réunion.

11.1.2. Cours e-learning

P. Aigret, président du département, annonce, avec une fierté légitime qu'à la date du 7 octobre 2024, 250 candidats se sont inscrits aux cours.

Il confirme que les sessions pratiques seront organisées en octobre dans toutes les provinces.

11.1.3. indemnités d'arbitrage pour les U12 provinciaux.

Le CdA confirme que l'indemnité d'arbitrage pour les rencontres U12 provinciaux (championnat et coupe) est fixée à 9 €

11.2. Commission informatique

Les membres du CdA prennent connaissance des derniers développements informatiques dont l'affichage des photos sur la feuille de match électronique.

P. Thomas, président de la commission informatique, confirme que la FME pour les U10 est en cours de réalisation.

11.3. Département Coupes

B. Scherpereel, président du département coupes, informe les membres du CdA de son intention de relancer une coupe vétérans.

La réunion se termine à 21h00 et la prochaine réunion aura lieu le mardi 22 octobre 2024.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général.